

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE ET DU VAL DU DRUGEON

## Conseil de communauté – procès-verbal du 15 décembre 2020

Lieu : Salle d'animation à FRASNE - 20 h.

Votants :

<b>Bannans</b>	Louis Girod	X	<b>Frasne</b>	Philippe Alpy	Pouvoir à B. Trouttet	
	Fabien Vieille-Mecet	X		Jacqueline Lépeule	X	
<b>Bonnevaux</b>	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	X	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	X	
<b>Boujailles</b>	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
<b>Bouverans</b>	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	X		<b>La Rivière Drugeon</b>	Carine Bourdin	Pouvoir à Y. Vuittenez
<b>Bulle</b>	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	Absent excusé			Christian Vallet	X
<b>Courvières</b>	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	<b>Vaux et Chantegrue</b>	Bernard Beschet	X	
<b>Dompierre les Tilleuls</b>	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	X	

**Secrétaire de séance** : Fabrice Picard

Ordre du jour :

**APPROBATION Du COMPTE-RENDU DU 24 NOVEMBRE 2020  
ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

Modification du temps de travail du poste de conservateur de la réserve naturelle régionale des tourbières de Frasne

**PROJETS STRUCTURANTS ET CONTRATS TERRITORIAUX**

Maison de santé : présentation de l'étude de faisabilité

Contrat P@C25 avec le Département du Doubs : Instance de concertation le 02/12/2020

**FINANCES**

Délibération pour autorisation mandatement dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2021 dans la limite de 25 %

Budget Elimination des déchets : décision modificative n° 1

Budget principal : décision modificative n° 2

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – Aménagement du territoire**

Pacte Régional des Territoires : informations sur les évolutions du dispositif

Délibération pour approbation du règlement d'intervention local dans le cadre du Fonds Régional des Territoires

**VIE SOCIOCULTURELLE**

Délibération pour avenant à la convention du Relais Petite Enfance

Délibération pour dépôt dossier appel à projets CAF actions 2021

**VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT**

Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans : information sur recrutement d'un technicien au 4.01.2021.

Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans : délibération pour demande de subvention Programme d'Actions 2021

Nordique : mise en place d'une commission Tourisme 4 saisons avec le Comité Syndical de Gestion du Domaine Nordique de la Haute-Joux et Espace Nordique Jurassien pour l'avenir du site nordique

**QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Mr Bruno TROUTTET, après avoir excusé l'absence de Mr Alpy retenu à Besançon, souhaite la bienvenue à l'assemblée pour la dernière réunion de l'année et donne la parole au Président qui ouvre la séance.

En préambule, Mr le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la ZAE (point 5.3).

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

## 1) - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24 NOVEMBRE 2020

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le compte-rendu du précédent conseil communautaire.

Sans observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## 2) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

### 2.1. Modification du temps de travail du poste de conservateur de la Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans

Le Président rappelle que le poste de conservateur des réserves naturelles régionales de Frasne Bouverans et la Seigne des Barbouillons est partagé entre deux collectivités :

- L'EPAGE Haut Doubs Haute Loue à 70 % (45 % pour la RNR de Frasne Bouverans et 25 % pour la RNR de la Seigne des Barbouillons)
- La Communauté de communes Frasne Drugeon à 30 % (pour le volet ouverture au public de la RNR de Frasne Bouverans).

Au vu des bilans d'activités des deux années écoulées depuis la création du poste, il s'avère que le temps réellement constaté et nécessaire au volet ouverture au public de la RNR de Frasne Bouverans est de 40 % et non 30 %.

De ce fait, après échange avec la Région (autorité de gestion des deux réserves) et l'EPAGE, il vous est proposé de réajuster la répartition des temps de travail entre l'EPAGE (60 %) et la CFD (40 %).

Le comité technique paritaire a été consulté pour cette modification et Elodie Mehl qui occupe le poste a donné son accord.

L'augmentation de son temps de travail constitue une augmentation de 4 200 € sur le poste porté par la CFD, avec un résiduel à financer après subventions de 840 €.

### **Délibération n° 114 : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire,**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'ingénieur en raison d'un réajustement de la répartition des temps de travail entre l'EPAGE et la CFD.

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 8 décembre 2020

- **Décide la suppression d'un emploi permanent d'ingénieur à 10 h 50 hebdomadaires et la création d'un emploi permanent d'ingénieur à 14 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## 3) - PROJETS STRUCTURANTS ET CONTRATS TERRITORIAUX

### 3.1. Maison de santé : présentation de l'étude de faisabilité

Mme Laurence Lyonnais rappelle le contexte et l'historique du projet :

Depuis 2016 et la proposition à l'époque portée par un promoteur privé (JC Verly), plusieurs possibilités d'aménagement du secteur Place du Renouveau à Frasne ont été travaillées.

Un travail avec la SEM SEDIA a permis de mobiliser les professionnels de santé autour de leurs besoins en terme de surface et d'organisation des locaux.

Les professionnels ont également travaillé sur un « **projet de santé, document validé par l'Agence Régionale de Santé en juin 2019**, et qui est un préalable obligatoire à la labellisation du projet de Maison de santé : la labellisation est elle-même requise pour les subventions, notamment de la Région.

Entre 2018 et 2019, les hypothèses d'aménagements retenues ont pris en compte la localisation du site projet en centre bourg de Frasne ainsi que le potentiel de requalification des espaces adjacents pour notamment répondre à des besoins de logements et d'amélioration des mobilités/circulations/stationnement.

Ces hypothèses ont abouti à envisager une « convention de mandat » par laquelle la commune de Frasne aurait confié la réalisation des aménagements d'espaces publics périphériques et connexes à la Maison de santé à la CFD pour envisager une grande opération d'ensemble. Dans le même temps, il était envisagé d'avoir un même opérateur pour assurer sous maîtrise d'ouvrage privée la construction/réhabilitation de logements ainsi que la construction d'un espace commercial pouvant accueillir éventuellement la pharmacie.

Début 2020, dans le contexte bousculé par les échéances électorales puis par la crise sanitaire, le constat a été fait que ce montage ne serait pas réalisable dans le même pas de temporalité et que les coûts annoncés dépassaient les capacités budgétaires des collectivités (le maître d'ouvrage privé demandait aux collectivités de venir prendre en charge un coût sur l'opération immobilière commerces + logements alors que celle-ci est sensée trouver sa propre rentabilité).

Il a donc été décidé de se concentrer sur le besoin de construction de la Maison de santé, en reportant le projet d'ensemble (ou en le phasant et / ou en trouvant d'autres opérateurs).

C'est pourquoi une étude de faisabilité de type Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, ciblée sur l'équipement Maison de santé, a été confiée à Eric Bouffieux (EBO Consult) qui a déjà travaillé sur plusieurs projets d'équipements publics, dont des maisons de santé (Nozeroy ...).

Cette étude a pu être menée dans des délais très courts car elle venait capitaliser sur tous les éléments déjà prospectés dans les phases précédentes.

Mr Bouffieux présente l'étude de faisabilité après avoir donné des précisions relatives aux prescriptions du PLU, à la nature du sol, des réseaux, à la configuration des voiries existantes et en précisant qu'il s'agit d'une étude fonctionnelle afin de s'assurer que l'ensemble des besoins des professionnels et contraintes est contenu dans le bâtiment.

#### Les partis-pris de la phase Faisabilité

- La maison de santé sera construite sur le périmètre de la place du Renouveau au centre de Frasne (incluant l'ancien emplacement du Crédit agricole). Voir Plan ci-dessus.
- L'opération Maison de santé intègre sur son périmètre les stationnements nécessaires au fonctionnement de l'équipement (dont professionnels et visiteurs) + les circulations piétonnes et véhicules fluidifiées pour assurer sa desserte en toute sécurité.
- L'opération Maison de santé est pensée de manière à s'intégrer dans le fonctionnement global du quartier centre de Frasne où elle est implantée.
- Les objectifs d'économie du foncier (notamment sur les places de stationnement), d'insertion paysagère et urbaine, et de qualité environnementale ainsi que de performance énergétique (niveau BEPOS) sont des priorités du projet.
- La maîtrise des coûts de construction est requise, notamment dans l'optique de la location aux professionnels à des prix moyens équivalents à ceux des maisons de santé du secteur (entre 12 et 18 € du m<sup>2</sup> suivant les surfaces et les professionnels) et vis-à-vis des engagements sur les surfaces « vides » à porter par la collectivité

#### L'équipement Maison de Santé est conçu :

- pour répondre aux besoins immédiats des professionnels déjà présents sur le secteur de Frasne + 3 cabinets de médecins, dans le respect de la réglementation (ARS, déontologie, CPAM, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, accès sécurité et pompiers ...) et des protocoles sanitaires et de confort de travail et d'accueil dus aux patients et praticiens,
- pour intégrer dès à présent des besoins futurs raisonnablement calibrés (à savoir : salle d'urgence, télé-médecine, studio de garde, services à la personne, médecine du travail),
- pour prévoir d'emblée et en anticipant sur les besoins futurs, des surfaces « non encore affectées », pour une proportion correspondant à 25% maximum de la surface totale construite.

Les échanges terminés, le conseil communautaire donne l'autorisation de poursuivre le projet.

### **3.2. Contrat P@C25 avec le Département du Doubs : suite de l'instance de concertation le 2.12.2020**

Le 2 décembre à 10h30 en Mairie de Frasne s'est déroulée la réunion de concertation annuelle du Contrat P@C25 signée avec le Département pour la période 2018-2021.

L'Instance de Concertation est placée sous la présidence de Christine Bouquin, Philippe Alpy conseiller départemental du canton de Frasne, Christian Vallet, président de la CFD et 4 maires qui ont été désignés en conseil communautaire : Michel Beuque, Rémi Débois, Monique Brulport et Eric Liégon.

L'axe 3 du Contrat P@C25 dédie une enveloppe territorialisée de 1 300 000 € pour 4 ans décomposée en 2 volets :

- Volet A de soutien aux projets offrant un service structurant (projets communautaires ou d'intérêt communautaires – 65 % de l'enveloppe, 845 000 €)
- Volet B de soutien aux projets locaux de rénovation ou structuration du patrimoine – 35 % de l'enveloppe, 455 000 €)

A ce jour, la CFD n'a consommé que 23 % de l'enveloppe totale (295 794 €) avec :

- 10% de subventions notifiées sur le volet A (88 000 € notifiés sur 845 000 € programmés)
- 46 % de subventions notifiées sur le volet B (207 585 € notifiés sur 455 000 €)

L'objectif de la réunion de concertation était de faire le point sur l'avancement des projets inscrits au Contrat sur le Volet A intercommunal :

- Le projet d'Aménagement de la place adjacente à la maison de santé par la Commune de Frasne en lien avec la CFD maître d'ouvrage de la maison de la santé ne pourra être démarré dans les délais du contrat.

Les élus départementaux souhaitent que les élus consacrent l'année 2021 à la concrétisation des 2 projets structurants inscrits au contrat P@C25 :

- La création de la maison de santé dans le cadre du projet de santé, maîtrise d'ouvrage CFD
- La création du pôle enfance multi-accueil de Frasne, maîtrise d'ouvrage commune de Frasne

Les pourcentages de subvention au titre du contrat P@C25 seront décidés en fonction de l'élaboration du plan de financement avec les autres financeurs.

Concernant les projets communaux du volet B, la programmation se fait en dehors de l'instance de concertation annuelle. Ainsi, Cyril Visneux, coordinateur territorial du Département du Doubs sur notre secteur est le référent des communes pour procéder à l'étude et instruction des projets au titre du volet B, en lien avec Annabelle VIDA.

Le contrat s'achevant au 31 décembre 2021, les projets du volet A ou B doivent impérativement être instruits par le Département avec résultat de la consultation des entreprises avant septembre 2021 pour une instruction et passage en commission permanente départementale de novembre 2021.

Cyril Visneux et Annabelle VIDA ont échangé récemment avec les maires pour recenser des projets qui seraient éligibles au contrat et engageables avant septembre 2021. Les projets ne sont donc pas tous recensés dans le tableau, leur éligibilité doit être étudiée.

Mr Eric Liégon constate que beaucoup de contrats existent permettant de subventionner les projets (contrat de ruralité, contrat P@C25,...) mais qu'au final, les contraintes importantes limitent l'octroi de ces aides, ce qui le rend méfiant.

#### **4) - FINANCES**

##### **4.1. Autorisation de mandatement dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2021 dans la limite de 25 %**

Mr le Président indique que l'article L 1612-1 du CGCT précise que si le budget primitif n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le conseil communautaire peut autoriser Mr le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent, jusqu'au vote du budget.

**Délibération n° 115** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire autorise Mr le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes :

budget	chapitre de dépenses	Crédits ouverts en 2020 (BP + DM + RAR 2019)	Crédits 2021 dans la limite de 25 % des crédits 2020
Budget principal (898)	20	48 335 €	12 000 €
	21	88 199 €	22 000 €
	23	479 398 €	119 800 €
Budget Assainissement (933)	20	3 000 €	700 €
	21	224 003 €	56 000 €
	23	424 911 €	106 200 €
Budget Eau Potable (934)	20	30 000 €	7 500 €
	21	200 000 €	50 000 €
	23	389 083 €	97 200 €

#### 4.2. Budget Elimination des déchets : décision modificative n° 1

Mr le Président indique qu'il est nécessaire d'augmenter les crédits nécessaires au règlement de la contribution due au SMCOM en raison de crédits insuffisamment ouverts pour un montant de 33 100 €.

Augmentation sur crédits ouverts	
Compte	montant
658 (Dépense pour contribution au SMCOM)	33 100 €
706 (Recettes des redevances)	33 100 €

**DM1** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire autorise les mouvements de crédits tels que présentés.

#### 4.3. Budget principal : décision modificative n° 2

Mr le Président indique qu'il manque des crédits au chapitre 012 « charges de personnel » - compte 6488 pour rembourser l'EPAGE des frais de gestion et de personnel 2018 relatifs à RNR Frasné-Bouverans, comme l'indique l'extrait comptable ci-dessous.

Par conséquent, il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour la somme de 30 000 € par virement du compte 657364 «abondement du budget Assainissement » qui présente un solde positif de 100 000 €.

Diminution sur crédits ouverts		Augmentation sur crédits ouverts	
Compte	montant	Compte	montant
657364 (abondement du budget Assainissement)	30 000 €	6488 (autres charges de personnel)	30 000 €

**DM2** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire autorise les mouvement de crédits tels que présentés.

## 5) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ZAE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### 5.1. Pacte Régional des Territoires : informations sur les évolutions du dispositif

Mr Michel Beuque rappelle la délibération de la CFD du 29 septembre 2020 pour approuver le Pacte Régional des Territoires avec la Région BFC, pour une participation de la CFD de 11 968 € (2 x 1 €/habitant) alimentant 2 fonds :

- Fonds Régional d'Avances Remboursables (FARCT) géré en régie par la Région BFC,
- Fonds Régional pour les Territoires (FRT) : délégation d'octroi d'aides à la CFD

Concernant le FRT, le montant total octroyé par la Région à la CFD est de 35 904 €, se répartissant comme suit :

- Fonctionnement : 5 984 € (volet « actions collectives »)
- Investissement : 29 920 € (volet « entreprises » + volet « actions collectives »)

**Evolutions du FRT votées par la Région le 16 novembre 2020** : avec le nouveau confinement, la Région a souhaité apporter un nouveau soutien à l'économie de proximité, complémentaire des mesures de l'Etat : FSN (*Fonds National de Solidarité*), PGE (*Prêt Garanti par l'Etat*), chômage partiel, etc.), avec 2 nouvelles mesures :

- Ouverture du volet « entreprises » à des aides en trésorerie par la mobilisation des crédits de fonctionnement régionaux déjà affectés (dans la limite de la perte de chiffre d'affaires n'ayant pas été compensée par le FSN)
  - Cette évolution a été intégrée au règlement d'intervention de la CFD proposé.
- Réabondement possible du FRT par des crédits de fonctionnement (pour volet « entreprises » ET volet « actions collectives »)  
La Région abonde à nouveau dans la limite de 2 €/habitant et à condition que la CFD réabonde aussi d'au moins la moitié de celui de la Région (1 € CFD = 2 € Région ; 2 € CFD = 2 € Région)

En l'absence de délai fixé par la Région pour décider d'un éventuel réabondement, le Bureau propose d'initier le dispositif FRT sur les montants déjà validés par le Conseil Communautaire (soit 35 904 €). Puis en fonction des demandes reçues des entreprises et de l'état de la consommation des crédits alloués, ce point sera évoqué à nouveau pour une décision d'ici mi-2021.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

## **5.2. Approbation du règlement d'intervention local dans le cadre du Fonds Régional des Territoires**

Mr Michel Beuque fait référence à la délibération du 29 septembre 2020, par laquelle le conseil communautaire a approuvé la signature de la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté, portant sur la délégation d'octroi et d'autorisation pour le Fonds Régional des Territoires.

Afin de définir les conditions d'octroi de l'aide aux entreprises du territoire de la CFD, un règlement d'application local a été rédigé dont il est donné lecture.

**Délibération n° 116** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire se prononce favorablement sur les termes du règlement d'intervention.

## **5.3. ZAE Bulle : vente lot 14 à la SCI BM : autorisation de création d'une seconde entrée**

Mr le Président rappelle que la vente à la société « SCI BM », représentée par Monsieur Maximilien Boillot a été acceptée par délibération du 27 octobre 2020, pour le lot désigné ci-dessous :

Lieu : Zone d'Activités Economiques intercommunale de Bulle

Section ZI - parcelle n° 131 – Bande retrait n° 14

Surface : 2 637 m<sup>2</sup>

L'acquéreur a formulé une demande pour la création d'une seconde entrée sur ce lot, côté rue des Hauts du Drugeon, afin d'optimiser sa surface d'exploitation et obtenir une meilleure visibilité du public (l'accès initial étant prévu rue Combe Gremond).

Après étude de la demande, le comité de pilotage et l'architecte conseil proposent d'accepter une dérogation au règlement de la ZAE intercommunale de Bulle et d'autoriser la création de cette 2<sup>e</sup> entrée, tout en stipulant les conditions suivantes à respecter :

- les raccordements aux réseaux d'Alimentation en Eau Potable et de collecte des Eaux Usées pour le lot sont situés rue Combe Gremond et ne pourront en aucun cas être déplacés. L'acquéreur aménagera le lot en pleine connaissance de leur localisation,
- l'adresse postale reste située au 6 rue Combe Gremond et l'acquéreur veillera à une signalétique adéquate,
- en cas d'aménagement d'emplacements de stationnement sur la rue des Hauts-Drugeon par la CFD, l'acquéreur veillera à la sécurité pour cette 2<sup>e</sup> entrée et a conscience des gênes potentielles occasionnées,
- l'acquéreur aura la pleine charge des travaux de création de cette 2<sup>e</sup> entrée, en veillant à l'aménager à l'identique des autres accès présents sur la ZAE, notamment pour l'enrobé, les bordures et les espaces verts adjacents,
- l'acquéreur assumera en totalité l'entretien, la réparation et le déneigement de cette 2<sup>e</sup> entrée.

**Délibération n° 117** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire

- accepte la dérogation au règlement de la ZAE intercommunale de Bulle pour la création d'une seconde entrée pour le lot 14, située rue des Hauts-du-Drugeon,
- approuve les conditions énumérées que l'acquéreur devra respecter,
- mandate Mr le Président pour faire stipuler ces conditions dans l'acte de vente.

## 6) - VIE SOCIO-CULTURELLE

### 6.1. Avenant à la convention du Relais Petite Enfance

Mme Monique Brulport indique que le Relais Petite Enfance propose d'intervenir à l'identique en 2021, de la manière suivante :

- 22 permanences téléphoniques ou sur RDV à Frasné 2 lundis par mois,
- 12 ateliers d'éveil à La Rivière-Drugeon,
- 3 sorties dans l'année (dont le temps festif de Noël).

Le coût de ces prestations s'élève à 6 152,02 € pour 2021, soit 1% d'augmentation.

Une rencontre a eu lieu entre les élus référents de la CFD, la responsable du service du Relais et l'animatrice qui intervient sur le territoire de la CFD.

Si l'année 2020 a été fortement impactée par la crise sanitaire, l'équipe du relais s'est très vite adaptée afin d'assurer la continuité de ses missions, notamment de renseignements et d'accompagnement des parents et assistant(e)s maternel(les),

Les ateliers d'éveil ont pu être proposés en visioconférences ce qui a permis de garder le lien, tandis que les actions non conduites pendant le confinement ont fait l'objet d'une subvention exceptionnelle de la CAF, répercutée sur les facturations aux territoires.

Toutefois, la facturation des déplacements non effectués avait appelé une remarque qui a été soumise au Relais qui envisage une réflexion avec les élus des territoires du Haut-Doubs en 2021 afin d'améliorer le mode de calcul actuel qui n'est plus en adéquation avec le travail actuel des animatrices dont certaines pratiques qui ont pu évoluer

Cependant, afin de ne pas interrompre la reprise des actions prévues ces prochaines semaines, il est proposé de valider l'avenant tel qu'il est proposé puis d'adresser un courrier à la présidente du CCAS pour entamer cette réflexion dès que possible et envisager un autre mode de subventionnement éventuel plus fidèle à la réalité et transparent sur le détail des coûts.

**Délibération n° 118** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire, au vu de ce service nécessaire sur le territoire et après avoir pris connaissance des termes de l'avenant n° 16,

- renouvelle le partenariat avec le CCAS de Pontarlier et la programmation prévisionnelle pour l'année 2021,
- autorise Mr le Président à signer l'avenant n° 16 à la convention précitée,
- demande à ce qu'une réflexion soit engagée en 2021 pour adapter les modalités de la convention et de la facturation des prestations en 2022
- dit que les crédits seront ouverts au budget primitif 2021.

### 6.2. Dépôt dossier appel à projets Caisse d'Allocations Familiales pour actions 2021

Mme Monique Brulport rappelle la rencontre avec la CAF en octobre dernier, afin d'étudier les projets entrant dans le cadre de la Convention Territoriale Globale qui permet d'accompagner ses partenaires sur différents volets : *la petite enfance et l'enfance ; l'accueil de loisirs et l'accueil jeunes ; la parentalité ; l'animation et la vie sociale ; le logement/habitat ; l'insertion sociale de publics fragilisés.*

Sous réserve de l'accord du conseil communautaire, un dossier sera déposé au mois de décembre pour les actions programmées en 2021 : 4 conférences parentalité, ateliers de convivialité mensuels animés par des partenaires (CPIE, fleuriste, associations), achat d'un éco-compteur pour la médiathèque, avec un subventionnement envisagé de 50 % du coût de ces actions qui s'élève à 5 800 €, auquel s'ajoute le coût d'actions grand public dans le cadre du programme Cli'Massif.

Il est précisé que ces actions ne sont donc pas inscrites dans le contrat de coopération culture-jeunesse-sport avec le Département, déjà financeur.

**Délibération n° 119** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire autorise le dépôt du dossier de candidature pour cet appel à projet 2021.

## **7) - VALORISATION DES PATRIMOINES ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1. Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans : recrutement d'un technicien au 4.1.2021**

Mr Rémi Débois rappelle qu'avec le départ de Thibaut Van Rijswijk en mai 2020 et la fin du contrat saisonnier de 5 mois d'Audric Vandevoorde, un recrutement a été mené en novembre 2020.

Ainsi, Mr Guillaume Canova débutera ses missions à partir du 4 janvier 2021. Il est commissionné pour les missions de police réglementaire au sein de la RNR et il possède une expérience significative au sein d'une réserve naturelle de tourbières en Savoie.

Il est embauché et financé par la CFD à 85 % pour la gestion de la RNR des Tourbières de Frasne Bouverans dont

- 30% du poste sont portés directement par la CFD pour les missions relatives à l'ouverture au public et la valorisation ;
- 55% sont portés par l'EPAGE (mais financés par la CFD) et consacrés aux missions de gestion environnementale et surveillance de la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans.

Mr Canova est recruté sur un poste de technicien à l'échelon 2 grade de technicien catégorie B ce qui nécessite une nouvelle délibération pour les conditions du poste, le précédent poste étant ouvert pour un technicien principal, échelon 4.

**Délibération n° 120** : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire

- **Valide le recrutement de Mr Guillaume CANOVA à compter du 4 janvier 2021 à raison de 10 h 30 hebdomadaires ;**
- **Décide que sa rémunération maximum correspondra à l'échelon 5 du grade de technicien**
- **Autorise Mr le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.**

### **7.2. Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne-Bouverans : demande de subvention programme d'actions 2021**

Mme Laurence Lyonnais rappelle que comme chaque fin d'année, il convient de déposer une demande de subvention (80 %) sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues en 2021.

Mr Rémi Débois précise que la gestion de la RNR des Tourbières de Frasne Bouverans s'effectue dans le cadre de la convention de gestion entre la CFD et la Région, la convention de prestation de services avec l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, ainsi que la validation du Plan de Gestion 2018-2022.

Mr le Président rappelle le cadre de la convention de gestion entre la CFD et la Région, la convention de prestation de services avec l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue, ainsi que la validation du Plan de Gestion 2018-2022 de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne Bouverans

Dans le cadre de la préparation du budget et de sa présentation à la Région Bourgogne Franche-Comté, il convient de solliciter auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté une autorisation de démarrage anticipé sur les actions nécessaires en 2021, ceci pour assurer la continuité des missions prévues par la Convention de gestion.

Ces actions concernent notamment :

#### **➤ Les moyens humains :**

- Le poste du Technicien Garde Animateur (85 % du temps de travail dédié à la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans dont 30 % pour l'ouverture au public) avec une nouvelle embauche à compter du 4 janvier 2021
- Le poste de la Conservatrice (85 % du temps de travail dédié à la RNR des tourbières de Frasne-Bouverans dont **40 %** pour la gestion administrative et l'ancrage territorial) sur 12 mois,
- Le temps de « transmission » des chargées de mission précédentes (0.05 ETP x 2),
- Un emploi saisonnier sur 8 semaines (0.17 ETP) ainsi que les frais de gestion EPAGE, Soit un total de **1.97 ETP** dédiés à la RNR des tourbières de Frasne Bouverans en 2021.



- **Les actions de valorisation et d'ouverture au public de la RNR** : entretien et maintenance du chalet d'accueil, entretien courant des sentiers de découverte, animations et visites des tourbières (en groupes et individuels) ainsi que les documents de promotion.
- **Les investissements pour le fonctionnement et la valorisation de la RNR** : prestations pour l'entretien et la rénovation des sentiers de découverte et achat des fournitures dédiées,
- **Les actions de gestion environnementale et de surveillance pour la partie « gestion des milieux naturels »** (*prestation de service confiée à l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue*) : suivis et inventaires scientifiques dans la poursuite du plan de gestion, missions de conservation et de surveillance (dont la convention avec l'ONF pour la surveillance estivale).
- La participation de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans au réseau Réserves Naturelles de France et à son congrès annuel.

Pour 2021, le budget prévisionnel de l'ensemble des actions pour la gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne - Bouverans est estimé à 150 500 € dont

FONCTIONNEMENT		
Région Franche-Comté	80 %	87 680 €
CC Frasne Dugeon	20 %	21 920 €
sous-total		<b>109 600 €</b>

  

INVESTISSEMENT		
Région Franche-Comté	80 %	32 720 €
CC Frasne Dugeon	20 %	8 180 €
sous-total		<b>40 900 €</b>

Ces montants sont susceptibles d'être modifiés dans le cadre des échanges avec la Région, de l'élaboration budgétaire de la CFD et sous réserve des crédits affectés.

A noter également, qu'il convient de prendre en compte les études et suivis réalisés par l'EPAGE dans le cadre du programme LIFE Tourbières du Jura, du programme de recherche (aide de l'Agence de l'Eau) ou de Natura 2000 pour un montant de près de 6 000 € déjà financés par ailleurs.

Il est à noter enfin que la RNR pourra bénéficier d'un plan de relance de la Région Bourgogne Franche Comté pour les investissements de valorisation et restauration qui étaient prévus au plan de gestion (2018-2022). Une part importante des montants prévisionnels devrait être prise en charge au travers du plan de relance régional, ceci à hauteur de 80% sur deux années (2021 et 2022). Une demande d'aide spécifique est prévue début 2021 et vous sera alors communiquée.

**Délibération n° 121 : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire**

- **Autorise Mr le Président à solliciter une autorisation de démarrage anticipé sur les actions nécessaires en 2021 pour assurer la continuité des missions prévues par la Convention de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières de Frasne – Bouverans**
- **Autorise Mr le Président à déposer les dossiers de demande de subvention en investissement pour 40 900 € et en fonctionnement pour 109 600 € correspondant au programme prévisionnel annuel 2021 pour un montant total évalué à 150 500 € et à solliciter l'aide de la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 80 %.**
- **Mandate Mr le Président pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la bonne conduite de ce dossier et à représenter la CFD pour les actions de mise en œuvre de cette programmation.**

- **Indique que le prévisionnel sera susceptible de modifications en fonction des capacités budgétaires de la CFD et des notifications de la Région.**

Mr Eric Liégeon demande comment sont réparties les missions entre le technicien (85 % temps complet) et le conservateur (40 %).

Mme Laurence Lyonnais explique que la conservatrice Mme Elodie Mehl, au-delà du travail sur le terrain, assure la gestion administrative et financière, les relations avec l'EPAGE, le suivi des travaux et l'organisation du travail du technicien tandis que le technicien réalise et suit des travaux d'entretien des sites, assure des visites guidées, forme des intervenants et assure la surveillance et la police de la nature.

### **7.3. Nordique : mise en place d'une commission Tourisme 4 saisons avec le syndicat de gestion du domaine nordique de la Haute-Joux et Espace Nordique Jurassien pour l'avenir du site nordique**

Mr Rémi Débois explique que le Commissariat de massif s'est engagé à soutenir financièrement un programme d'ingénierie, d'accompagnement et d'animation des sites nordiques notamment dans le cadre de l'étude Nordic France. Ce soutien financier a permis à ENJ de recruter Marianne JACQUEMIN, chargée de mission/d'étude, sur une durée de 2 années. Ce dispositif permet à ENJ de continuer les actions habituelles tout en accompagnant les domaines nordiques sur différents sujets.

#### **Les principaux sujets de travail sont les suivants :**

- ✓ Etude de Nordic France : animer et accompagner les expérimentations et sujets concernant les domaines nordiques dans le cadre de l'étude (nouvelles pratiques de gestions, de cibler une offre, changer de modèle économique, etc...).
- ✓ Réflexion sur l'évolution de la formation des pisteurs afin qu'ils soient plus polyvalents.
- ✓ Réflexion au sujet des lacs gelés et la pratique de patins à glace : comment l'organiser et le mettre en place.
- ✓ Structuration de la filière traîneaux à chiens.
- ✓ Projet en collaboration avec les GTJ : l'élaboration d'un cahier des charges pour l'installation d'aire de convivialité, sur les sites nordiques, et de cabanes/ aire de bivouac le long de la GTJ.
- ✓ Projet de liaison sur la liaison Franco – Suisse entre le site du Risoux et le site de la Thomassette.

D'autres missions pourront être réalisées suivant la demande et l'émergence de projets.

Aussi Marianne JACQUEMIN pourra accompagner les sites nordiques sur leur réflexion et la mise en place de projet lié à l'adaptation des sites nordiques aux enjeux du changement climatique.

Lors du comité syndical de la Haute-Joux du 25/11, le Président Guy VACELET a proposé l'instauration d'une commission de travail pour réfléchir à l'avenir des sites nordiques, en lien avec la nouvelle stratégie Nordic France. La réflexion sera aussi menée pour l'avenir du site nordique de Frasne avec le Ski Club Frasne Drugeon.

La mise en place d'une commission au sein du Syndicat de Gestion du domaine nordique de la Haute Joux permettrait ainsi de bénéficier de ce temps d'accompagnement prévu par l'ENJ à destination de ses adhérents. Le Comité syndical a validé la proposition d'instauration de la commission.

#### **Délibération n° 122 : à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil communautaire désigne pour siéger à la commission précitée :**

- **Mme Marine Paris**
- **Mr Bernard Beschet**
- **Mr Louis Girod**

## **8) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

### **8.1. Budget annexe Assainissement : décision modificative n° 2**

Mr le Président indique que la somme de 10 030 € a été transférée du compte 022 « dépenses imprévues » au compte 611 « sous-traitance » pour 8 800 € et au compte 6818 « intérêts autres dettes » pour 1 230 €.

#### 8.2. **Appel à projet national « ville de demain »**

Le conseil communautaire adresse ses félicitations à la commune de Frasne dont le dossier de candidature a été retenu.

#### 8.3. **Bilan actions CFD à insérer dans les bulletins municipaux**

Le document a été transmis aux communes dernièrement.

#### 8.4. **Redevances eau et assainissement**

Mme Monique Brulport relaie les interrogations des habitants de Bonnevaux qui n'ont pas encore reçu leurs factures.

Mr le Président répond que le fichier des abonnés a demandé un long travail de mise à jour préalablement à l'envoi des factures qui a été fait tout dernièrement.

#### 8.5. **Cérémonie des vœux**

Mr le Président informe l'assemblée que ce moment convivial ne pourra être organisé en raison de la crise sanitaire, ce qu'il regrette fortement.

Il souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble élus et leur donne rendez-vous en 2021 pour une année pleine de projets.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Président lève la séance à 22 h 50.

Le Président,

Christian VALLET

